



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

L'extrascolaire au cœur de l'intégration

Analyse – décembre 2016

Ce 10 novembre 2016, la CODE a participé à un évènement, organisé par la Fondation Roi Baudouin, qui a rassemblé des associations ayant collaboré au projet « L'extrascolaire au cœur de l'intégration »¹. Cet évènement en présentait le cadre ainsi qu'une évaluation de son apport depuis sa création en 2013. Un riche temps de discussion fut ensuite mené avec les acteurs de terrain présents. La présente analyse est le fruit des différentes réflexions qui y furent menées.

Le projet « L'extrascolaire au cœur de l'intégration », créé sous l'impulsion du Fonds Baillet Latour, a soutenu, depuis 2013, les initiatives de 52 associations bruxelloises visant à stimuler la participation d'enfants issus de milieux précarisés à des activités extrascolaires régulières de qualité, dans une ouverture multiculturelle. Une grande diversité de projets a été organisée et les activités soutenues ont été sportives, culturelles, musicales, créatives, etc.

Le projet, toujours en cours actuellement, est accompagné par Badje (Bruxelles Accueil Développement pour la Jeunesse et pour l'Enfance), membre de la CODE, qui est notamment en charge de la mise en œuvre, de la formation des professionnels et de l'évaluation du projet.

Pour rappel, par accueil extrascolaire, on entend « au sens le plus large, l'accueil d'enfants en âge scolaire, en dehors des heures scolaires et du cadre familial : avant et après les heures d'école, le mercredi après-midi, le week-end et pendant les congés ou vacances scolaires. Cela englobe les activités autonomes encadrées, les animations éducatives, culturelles, sportives ou autres, qu'elles prennent place dans l'enceinte de l'école ou en dehors de celle-ci. »¹

Rappelons que le droit à participer à des activités extrascolaires fait partie intégrante de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui précise spécifiquement que l'enfant dispose d'un « droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique » (art. 31).

¹ Manifeste « Pauvreté et extrascolaire : quelles priorités », 2013, Préambule, via www.pauvreté-et-extrascolaire.be. Ci-après : Manifeste Pauvreté et extrascolaire.

L'extrascolaire, un outil de lutte contre les inégalités

L'extrascolaire est un outil central de lutte contre les inégalités et d'inclusion sociale. Il est reconnu comme un levier efficace d'amélioration de l'intégration des enfants, et présente divers avantages pour l'enfant et sa famille.

En effet, l'accueil extrascolaire comporte trois fonctions essentielles que l'on peut résumer comme suit :

- **Une fonction éducative**, dès lors qu'il joue un rôle essentiel dans l'apprentissage de nouvelles compétences pour l'enfant (notamment celle d'apprendre à « vivre ensemble ») et dans son épanouissement (loisirs, détente, bien-être,...) ;
- **Une fonction économique**, puisqu'il permet aux parents d'avoir une activité professionnelle, de suivre une formation ou d'effectuer des démarches afin de trouver un emploi, et ;
- **Une fonction sociale**, en ce qu'il offre un important soutien à la parentalité et crée du lien social.

Être accueilli dans un milieu d'accueil de qualité, tel qu'il en existe en Fédération Wallonie-Bruxelles, constitue donc clairement une opportunité pour tout enfant et sa famille.

La pauvreté à Bruxelles

En matière de pauvreté, la situation est particulièrement difficile en Région de Bruxelles-Capitale puisque on estime le taux de risque de pauvreté des 0-15 ans à plus de 40%ⁱⁱ. Les conséquences de la pauvreté sont transversales et affectent tous les droits de l'enfant, de la santé à l'éducation, en passant par la participation.ⁱⁱⁱ

Et on constate que seulement une minorité d'enfants issus de milieux précarisés participe à une activité extrascolaire... Or, comme le montre une étude récente^{iv}, ces effets sont particulièrement positifs s'agissant d'enfants issus de milieux précarisés.

Ce manque de participation s'explique par divers motifs comme la pénurie d'activités extrascolaires dans le « croissant pauvre » de Bruxelles, les conditions d'accès (financières ou géographiques), le manque d'information, la méconnaissance des bienfaits de ces activités sur le développement de l'enfant, etc.^v

C'est pourquoi le projet « L'extrascolaire au cœur de l'intégration » a toute sa raison d'être.

Impact de la participation des enfants à des activités extrascolaires

Grâce aux projets soutenus, plus de 4.000 enfants bruxellois ont participé à une activité extrascolaire dans une structure d'accueil. Et, pour près de la moitié de ceux-ci, c'est la première fois qu'ils franchissaient la porte de cette structure d'accueil-là.

Le public-cible visé a bien été rencontré et a clairement permis à des enfants, qui jusque-là ne fréquentaient pas ces structures, de bénéficier de telles activités.

Un impact sur le bien-être des enfants a été constaté auprès de nombre d'entre eux. Grâce à ces activités, ils ont pu explorer de nouveaux horizons et développer de nouvelles compétences. Ils ont aussi élargi leur cercle de relations et leurs centres d'intérêts. De manière générale, les professionnels ont constaté que les enfants ont amélioré leur comportement (vie en groupe, respect des règles), leur confiance et leur estime d'eux-mêmes, leur autonomie, leur compétences communicatives, corporelles ou autres. Des améliorations sur les résultats scolaires ont aussi pu être observées.

Divers apports ont également été relevés auprès des associations qui ont participé au projet: meilleure ouverture sur le public-cible, professionnalisation, créativité, auto-évaluation^{vi}, etc.

Bonnes pratiques en matière d'accueil extrascolaire

L'évaluation des projets a permis de dégager diverses bonnes pratiques permettant d'améliorer l'accès des activités extrascolaires aux publics plus précarisés^{vii}.

Les facteurs-clés et freins furent aussi discutés en ateliers avec les participants de la matinée d'échange du 10 novembre 2016 autour de plusieurs questions, à savoir :

- Comment contribuer à accroître l'offre et la qualité des activités extrascolaires à destination des enfants issus de milieux défavorisés ?
- Comment aller à la rencontre des familles et les impliquer dans la durée ?
- Comment développer le travail en réseau et les partenariats ?

Voici une synthèse de bonnes pratiques récoltées en la matière :

Des projets de qualité dans la durée, des professionnels formés

Les projets les plus porteurs sont ceux qui proposent des activités de qualité, régulières, qui s'inscrivent dans la durée et qui sont accompagnées par des professionnels formés capables de nouer des liens avec les familles. La mixité des équipes tant sur un plan social que sur un plan linguistique (diversité des langues parlées) a aussi été évoquée comme un facteur favorisant les contacts.

La régularité de l'activité proposée est également un facteur particulièrement déterminant en termes d'impact positif sur les enfants et les jeunes.

Les projets pensés avec les participants eux-mêmes et/ou organisés par eux ont été rapportés comme ayant particulièrement de succès auprès des publics (par exemple, des activités sportives qui sont animées par des ados du quartier).

Il a été rappelé que la stabilité des équipes est essentielle afin de créer des relations sur le long terme. A ce niveau, il a aussi été question de prendre soin des équipes parfois confrontées à des réalités sociales difficiles.

La viabilité des projets dans le temps est centrale et pose notamment la question du financement à long terme de ces projets...

Des projets accessibles

L'accessibilité se joue à différents niveaux.

Tout d'abord, une attention particulière doit être portée aux parents afin de les informer et de créer une relation de confiance avec eux. Il est notamment important d'aller vers les publics (sorties des écoles, etc.) et d'user de moyens de communication autres que l'écrit (une partie du public ne parle pas la langue ou est en difficulté avec l'écrit).

Afin de fidéliser le public, il est utile d'organiser des moments conviviaux avec la famille (goûters, représentations, etc.). Certaines associations organisent des activités pour toute la famille (par exemple, des cours de cuisine) ou des activités pour les parents en parallèle des activités pour les enfants (par exemple, un cours d'alphabétisation).

L'accès doit être également géographique, c'est-à-dire que les activités doivent être organisées dans les quartiers où réside le public ; elles se doivent d'être proches des lieux de vie des familles et/ou des transports en commun. Les associations doivent donc être bien ancrées localement et bien reliées aux autres acteurs du quartier ou de la commune (CPAS, écoles, autres associations, etc.). Le travail en réseau a ici toute son importance.

Plus tard, l'idée pourra aussi être de faire sortir les familles d'entre les murs de leur quartier afin de leur faire découvrir de nouveaux visages, de nouveaux lieux...

Forcément, l'accès doit être financier : les activités doivent être gratuites ou proposées à très bas coûts.

Une souplesse dans l'organisation

Enfin, les activités doivent être pensées en lien avec les besoins des familles et les conditions concrètes doivent être adaptées au regard de leurs nécessités.

Il est par exemple important de ne pas prévoir de contraintes impossibles à tenir pour les familles qui sont parfois face à de grandes difficultés quotidiennes, et, si un cadre est nécessaire, il importe notamment de garder une souplesse par rapport à leurs irrégularités éventuelles.

Pour les professionnels, il convient d'à la fois penser des projets avec ambition, mais aussi avec modestie et d'accepter la lenteur du processus.

En conclusion...

L'extrascolaire permet d'augmenter l'égalité des chances.

Dans le contexte de pauvreté actuel qui touche de trop nombreux enfants, il doit être soutenu durablement afin de jouer son rôle d'inclusion sociale.

Des initiatives comme « L'extrascolaire au cœur de l'intégration » y contribuent certainement et doivent être poursuivies afin de permettre à tous les enfants d'y participer.

Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été réalisée par Frédérique Van Houcke. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

La CODE est un réseau d'associations ayant pour objectif de veiller à la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Belgique. En font partie : Amnesty international, l'Association Française Dolto, ATD Quart Monde, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, le Conseil de la Jeunesse, DEI (Défense des enfants international) Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, FAMISOL, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, le Service Droit des Jeunes (SDJ) Bruxelles, ainsi que UNICEF Belgique. La CODE a notamment pour objet de réaliser un rapport alternatif sur l'application de la Convention qui est destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

De plus amples informations peuvent être obtenues via notre site www.lacode.be. Voyez aussi notre page Facebook « Coordination des ONG pour les droits de l'enfant ». Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ⁱ La publication suivante y a été présentée : Fondation Roi Baudouin, « L'extrascolaire au cœur de l'intégration. Présentation et rapport d'impact 2013-2016 », novembre 2016. Notre analyse s'y réfère régulièrement.

ⁱⁱ Enquête sur les revenus et les conditions de vie, Direction générale Statistique, 2014.

ⁱⁱⁱ Voyez notamment l'étude de la CODE, « Sale temps pour mes enfants. L'impact de la crise sur les enfants », 2015, www.lacode.be

^{iv} Nuffield Foundation, avril 2016, disponible sur [http://www.nuffieldfoundation.org/sites/default/files/files/CLS%20WP%202016%20\(1\)%20-%20Out%20of%20school%20activities%20during%20primary%20school%20and%20KS2%20attainment.pdf](http://www.nuffieldfoundation.org/sites/default/files/files/CLS%20WP%202016%20(1)%20-%20Out%20of%20school%20activities%20during%20primary%20school%20and%20KS2%20attainment.pdf)

^v Fondation Roi Baudouin, *op. cit.*, p. 6.

^{vi} Une étude d'impact a été réalisée par une chercheuse engagée par la Fondation Roi Baudouin. Des auto-évaluations ont également été réalisées par les associations et ont permis de rassembler diverses bonnes pratiques.

^{vii} Fondation Roi Baudouin, *op. cit.*, pp. 25-26.